



ECHO du 29

LE LANCEMENT DE LA SAISON VÉLO

Juridique: Dons aux associations & Aides CoVid

Formation: Voile, PSC1, Plongée, Escalade

Santé, Forme, Bien être: Un collectif fédéral actif

Vie Fédérale et régionale: AG fédérale, CNOSF, Comité régional, L'activité Plongée en région

Vie du comité 29: AG extraordinaire et ordinaire électorale du comité

ECHO du 29

Décembre 2020– Janvier 2021

SOMMAIRE

VIE FEDERALE & REGIONALE

P.3—AG, CNOSF, Comité régional et Activité plongée en région

VIE DU COMITE

P.3—Assemblée générale départementale

VIE DES ACTIVITES

P.4—La reprise dans les activités mineures et extérieures

P.9—Ca arrive: Vacances sportives et TyZef



ZOOM

P.6—Lancement des saisons vélo

FORMATION

P.10—PSC1, Voile, Plongée, Escalade

SANTE BIEN ETRE FORME

P.11—Un espace fédéral actif

JURIDIQUE

P.11—Les dons aux associations

P.12—**CoVid** : Dispositif d'aides aux associations employées.

Edito

Entre optimisme et pessimisme ...

Bientôt un an que nous subissons dans nos activités sportives les effets des mesures gouvernementales régulant le fil du développement du CoVid 19 : arrêt total avec le confinement, puis reprise partielle des activités sportives de plein air, et sous certaines conditions.

La vie associative est mise à mal : plus de regroupement possible, plus de compétition amateur, plus d'activité sportive en salle.

Avec ces contraintes nos adhérents, nos clubs, ont réagi bien différemment. Certains dont l'activité est possible ont repris leur affiliation et leurs adhésions, d'autres, plus dépendants de l'ouverture des équipements publics municipaux, ont préféré les différer.

Les chiffres ne sont pas bons pour le Comité FSGT 29 : - **47%** d'adhésions au 31 janvier 2021. Cela nous laisse présager une situation délicate pour la fin de saison.

Le fond d'urgence créé par l'Etat pour le secteur associatif aide le Comité à gérer financièrement cette situation préoccupante.

Je vous invite à participer à notre assemblée générale en visioconférence le jeudi 18 février prochain. Nous pourrions échanger sur cette situation.

Nos salarié-es, nos bénévoles, restent très mobilisé-es pour démarrer les activités sportives dès que la situation sanitaire le permettra !

Roger ARZUR, Président du CD 29 FSGT



Depuis Septembre, l'écho est le résultat d'un travail en collectif et en coopération grâce à l'implication de Georges Bloas et de Marc Wallet.

Toutes les compétences sont les bienvenues, alors, si vous souhaitez rejoindre le collectif écho du 29, n'hésitez pas!



Edition Décembre 2020/Janvier 2021 | Comité FSGT 29

Activité Plongée Régionale

Le début d'année a été l'occasion, au delà des vœux à l'activité plongée de la région Bretagne, de faire un point sur son état des lieux et de relancer les différentes actions à mener sur 2021.

Lors des formations interclubs 2020 le besoin d'une Commission Départementale Plongées (CDAP) s'est fait sentir dans le Finistère, en particulier pour la gestion des éléments financiers des formations. Les Clubs ayant répondu unanimement de façon positive à cette demande, elle sera actée à l'occasion de l'assemblée générale du Comité 29. Elle sera composée au minimum d'un membre de chaque Club, et d'un membre du Comité.

Les Clubs du 35 réfléchissent aussi actuellement à cette possibilité.

Pour la Commission Fédérale d'Activité (CFA Plongée) annuelle, qui aura lieu fin février, il était important aussi que tous les départements disposent d'un Référent et d'un Délégué pour les y représenter. C'est donc chose faite pour le 29 (Arnaud KERIVEL - ADK & Christian BONNET - BBTB), le 35 (Marc WALLET - ASCIG & Philippe HOUEL - Zomards) et le 56 (Véronique RAGUENES - IDE & Stéphane COSSADE - IDE).

L'ensemble des Clubs sont donc dans les "starting-blocks" !!

Marc WALLET



Vie fédérale et régionale

Réunion du comité directeur FSGT Bretagne

Il aura lieu le samedi 20 février 2021 en Visio conférence avec en invité Thomas VALLE et Mylène DOUET-GUERIN, membres du Pole des activités culture et sportive (PACS) qui viennent prendre la température de l'activité régionale et proposer une date de rencontre Comités/région pour la préparation de l'AG Fédérale.

A l'ordre du jour de la réunion : la validation du nouveau logo fsgt régional, la préparation de la campagne PSF ANS 2021, perspective d'un poste salarié au Comité régional, etc.

L'AG fédérale 2021 en Visio-conférence

La situation sanitaire étant incertaine et afin de créer les bonnes conditions de tenue de l'Assemblée, elle sera organisée en visio-conférence sur 2 jours vendredi 9 (fin de journée/soirée) et samedi 10 avril (toute la journée).

Le programme prévisionnel abordera le bilan de la politique financière, la décision de soutien aux clubs, les cotisation et budget prévisionnel 2021, l'analyse du contexte social et sportif, la stratégie de développement - « feuille de route » 2021-2024, les élections et prises de décisions

La fédération du 15 février au 18 mars organisera en Visio, des rencontres avec les comités départementaux et régionaux pour préparer les thèmes ci-dessus. Le comité des Alpes-Maritimes accueillera l'AG 2022 à Mandelieu-La-Napoule et le comité du Bas-Rhin celle de 2023.

Election à la Présidence du CNOSF - Emmanuelle BONNET-OULALDJ

La candidature d'Emmanuelle BONNET-OULALDJ à la Présidence du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) remporte une belle couverture médiatique de lancement et des échanges avec les fédérations très positifs. La présentation des programmes aura lieu le 27 mai et le grand oral le 15 juin, avant les élections qui se tiendront le 29 juin 2021.

Vie départementale

L'AG du Comité

L'assemblée générale élective du comité FSGT29 en Visio

le jeudi 18 février 2021 à 20H.

Elle sera précédée par une **assemblée générale extraordinaire** pour valider des nouveaux statuts associatifs qui auront pour objectif d'affirmer la place des activités sportives dans l'administration du Comité FSGT29.

Il est essentiel qu'un maximum d'acteurs FSGT participe au Comité Directeur pour relever le défi du développement des activités et des clubs FSGT.

C'est ensemble que nous réussirons à relancer la reprise des activités sportives sur les 2 prochaines saisons !

Il n'est pas trop tard pour participer à l'AG et candidater au Comité directeur :

Le bulletin d'inscription est téléchargeable sur le site du comité :

<https://29.fsgt.org/evenement/assemblee-generale-comite-et-activites>.

Un "livret du participant", qui détaille le déroulement et le contenu (y compris les statuts) de l'Assemblée Générale, sera envoyé par la poste à tous les inscrits.

Le lien de connexion (ZOOM) de l'AG :

<https://zoom.us/j/92715738260?pwd=T1ZxcVJGYlQrUGNjeFNqY0dNajBDUT09>

ID de réunion : 927 1573 8260 / Code secret : 210144

Nous comptons sur vous pour être présent à ce grand rdv ce jeudi 18 février 2021 à 20H !

VIE DES ACTIVITES

Ca a eu lieu: La Reprise des activités enfants / Jeunes

Escalade

Au COPB section escalade, les encadrant bénévoles se sont organisés pour permettre une reprise des enfants et des adolescents dès le retour des vacances de Noël, Laurence Nicolas nous en parle : « Vu que nous avons l'autorisation les séances d'escalade enfants ont repris après les vacances de Noël, à savoir le lundi soir et le jeudi soir. Etant donné que les adultes ne pouvaient pas reprendre j'ai proposé à qui voulait (quelque soit le groupe) de venir le samedi matin, créneau de 10h à 12h. Sur ce créneau j'ai aussi proposé aux ados qui d'habitude grimpent avec les "grands", et qui se retrouvent donc "pénalisés", de venir. Le premier samedi ils étaient 6 jeunes et 14 enfants, le deuxième samedi ils étaient 30...beaucoup voulaient en profiter vu que nous étions interdits de sport en intérieur le soir même....Deux semaines de plaisir et nous voilà privés d'escalade jusqu'à nouvel ordre..... » - **Laurence Nicolas (COPB)**



Activités Gymniques

La Gym sportive s'est remise en mouvement ! Début janvier 2021, 30 jeunes filles gymnastes se sont donné rendez-vous à la salle de gym du complexe sportif Jean Guéguéniat à Brest pour une reprise en douceur, avec une équipe de 5 animatrices bénévoles. De la joie, du plaisir de se retrouver et de se dépenser, et quelques douleurs musculaires. Malheureusement, après 3 semaines de pratique, la crise sanitaire nous a contraints à stopper l'activité gymnastique sportive. Nous attendons la reprise avec impatience !
Samir ABDI (Comité)



Activités en piscine: plongée et natation

Des plongées en ont pu avoir lieu en piscine en janvier pour les jeunes. Pour la mer ce n'est toujours pas d'actualité hélas. En attendant l'aval les clubs de plongée s'occupent de l'entretien du matériel et des locaux.

La natation n'est pas beaucoup mieux lotie. En effet en plus des restriction COVID la carence en personnel municipal les piscines n'ont pas pu ouvrir en décembre. A la reprise, début 2021, il semble cependant qu'il n'y ai pas eu trop de perte en ligne pour cause de confinement !

Marc WALLET (ASCIG)

Ecoles de Vélo

A l'école de vélo du CCBB, les entraînements de VTT ont du s'arrêter au début du 2eme confinement en Octobre. Les jeunes et leurs encadrants ont pris leur mal en patience sauf pour ceux qui ont la chance d'habiter à moins d'un kilomètre d'un bois !

La reprise s'est envisagée le 12 Décembre mais la météo était contre nous et nous avons du annuler le 1er entraînement post confinement

Le 19 Décembre, les jeunes étaient au rdv pour la sortie de Noël. Les chemins sont très très gras depuis quelques semaines et nous roulons régulièrement dans l'eau ! Au plus grand plaisir de nos vététistes.

Le Club a mis en place un protocole sanitaire, les gestes barrières sont respectés : port du masque avant et après l'entraînement, distanciation et l'inscription à l'entraînement qu'on acceptait facultatif est devenu obligatoire.

Le goûter n'existe plus En attendant des jours meilleurs - **Morgane Berder (CCBB)**



VIE DES ACTIVITES

Ca a eu lieu: La Reprise des activités en extérieur

Dojo brestoïis on pratique toujours une activité physique.

Comme il n'y a plus le droit de pratiquer le judo en salle nous faisons des exercices en extérieur avec comme thème dominant le judo. Nous reproduisons des mouvements dans le vide nous faisons des exercices d'assouplissement et du renforcement musculaire. Il faisait très beau ce samedi 23 janvier. Malo, qui passe le DEJEPS judo (diplôme de professeur de judo), dirige une partie des séances.

Si la météo le permet rendez vous pris les mercredis et les samedis. Les heures et les lieux de rendez-vous seront sur le site internet du Dojo Brestoïis .— **Philippe Urvoy (DojoBrestoïis)**



Voile

Depuis début Janvier, les activités nautique ayant lieu avec le centre nautique du moulin blanc ont pu reprendre malgré quelques contraintes en terme de taille de groupes et de composition d'équipage. C'est avec engouement que les navigateurs voile légère FSGT29 ont répondu présent pour les sorties du samedi en

rade de Brest et cela grâce à un groupe d'encadrants bénévoles formés se rendant disponibles pour permettre les sorties des adhérents inscrits à celle-ci.

Soucieux du maintien, du dynamisme de leurs activité, les encadrants se sont réunis le 28 Janvier en réunion à distance pour aborder ensemble les sujets relatifs à la reprise de leur saison.—**Encadrants voile FSGT 29**

Seiryoku Taïso-Jitsu

Depuis maintenant plusieurs semaines nous n'avons plus accès à notre dojo. Pour pallier à cette situation j'ai imaginé de déplacer dans un petit bois de la commune de Saint-Renan l'activité "Seiryoku Taïso-Jitsu" habituellement pratiquée à l'abri sur notre tatami. Avec un peu de matériels et beaucoup d'imagination les membres de notre petit groupe aiment se retrouver pour pratiquer leur sport favori et arrivent entre-guillettes à trouver leur compte pour garder la forme et le moral en attendant les jours meilleurs.

— **Jean Luc Liorzou (Dojo du Pays de St Renan)**

Photo : Uchi-Komi : Répétitions des techniques de projection afin d'acquérir la meilleure forme de corps et l'efficacité maximum.



Edition Décembre 2020/Janvier 2021| Comité FSGT 29



Lancement de la saison vélo



CYCLISME

Le cyclisme, -pratique de compétition- est organisé en commission d'activité départementale. Celle-ci coordonne une dizaine de courses organisées parmi les clubs adhérents à la commission. Les cyclistes sont en attente de davantage de courses, l'organisation d'une course FSGT est gratuite, clubs et bénévoles, allez y !

Le calendrier est en cours de réalisation, vous pouvez encore proposer des organisations et des reports sont prévus par la commission et possibles sur la saison et ce d'autant plus pendant la période.

Les membres de la commission d'activité a mis en place un système de courses à points avec une table des courses et des timbres ainsi que des arrivées de courses filmées dont les modalités restent identiques pour la saison à venir.

En complément de la pratique cycliste, la commission organise chaque année des formations, en 2020, ce fut stage complémentaire à la formation commissaire qui avait eu lieu il y a 2 ans.



CYCLO-CROSS

Le Cyclo Cross se développe doucement dans le Finistère, et ce même si les courses ont principalement lieu dans les côte d'armor. Il est complémentaire aux autres activités vélo (VTT, Cyclisme, Cyclotourisme) mais coordonné par la commission Cyclisme qui se charge des inscriptions.

Quelques clubs Finistériens intègrent des cours de découverte du cyclo cross et organisent quelques rencontres amicales avant la saison de route, il y a très souvent une petite épreuve de découverte cyclo cross qui est très appréciée par les jeunes.

De plus en plus de jeunes s'y intéressent et l'apprécient. C'est une très bonne école et un bon entraînement pour la saison de route à suivre... d'ailleurs beaucoup de coureurs Pro ou pas s'y sont mis !! C'est un sport qui demande du courage, de la force et de l'agilité sur un vélo au vu des conditions de pratique (Bois, champs, pluie, gadoue,...). Il faut aimer la sensation de glisse, avoir de la technique pour l'enchaînement des parcours, et de l'endurance car c'est à fond du début à la fin. Et ceux qui aiment y prennent beaucoup de plaisir même dans l'effort.

Lors des courses, la bonne ambiance est au rendez-vous tout le monde s'encourage car ce sont vraiment les qualités du coureurs qui sont mises en avant du début à la fin de la course, pas comme sur une course sur route où la course peut se faire seulement dans les derniers mètres au sprint.

CYCLOTOURISME

Cohésion et convivialité !

L'activité "Cyclo" est coordonnée par une Commission d'Activité Départementale.

Les sections cyclotourisme des clubs organisent toutes une randonnée.

Elles sont ensuite répertoriées dans un calendrier par la Commission, comme chaque année. Il est actuellement en cours de réalisation.

Malgré le contexte, les inquiétudes, et les reports, le nombre de randonnées proposées est important. Les participants et les clubs ont donc l'embaras du choix.

La constitution de pelotons de 20 permet à tous de participer, qu'ils souhaitent défier les autres cyclistes ou simplement se balader.

Chaque année, la commission organise avec un club accueillant une randonnée le 01 Mai, constituant l'événement annuel de l'activité cyclotourisme. Le lieu de la randonnée de cette année reste encore à confirmer.

Les clubs participent aux randonnées coordonnées par la commission mais aussi à des sorties interclubs, des randonnées régionales (Tour de Bretagne et Tour de Normandie) et bien évidemment aux sorties organisées en interne par leur propre club.

La commission étudie aussi des évolutions de la pratique :

- Le gravel,
- Le vélo plaisance,
- Le vélo électrique.

Affaires à suivre !



LE DRENNEC • Le Cyclo Club Drennecois annule la Rando des Abers
Compte tenu du manque de visibilité sur l'évolution de la covid-19, l'équipe du Cyclo Club Drennecois (CCD) a pris la décision d'annuler la Rando des Abers prévue le 14 février. Cette randonnée permettait de participer à la recherche sur la maladie de Crohn. En effet, organiser ce rassemblement sans l'ouverture des équipements communaux serait compliqué pour accueillir dans de bonnes conditions les cyclotouristes, les marcheurs et les adeptes du Gravel. Difficile également de se projeter sur une nouvelle date. Malgré tout, l'équipe du CCD reste motivée et donne rendez-vous aux cyclistes pour 2022.



BOHARS
L'assemblée générale du club cyclotouriste se fera en ligne



Marie Paule Lamenn (trésorière), Philippe Vial (président) et Charles Verger (secrétaire) ont décidé de faire l'assemblée générale du club cyclotouriste en ligne.

• L'assemblée générale du club cyclotouriste de Bohars était programmée en novembre dernier mais, en raison de la pandémie liée à la covid-19, elle a été ajournée. Finalement, les responsables du club ont décidé de la faire en ligne sur le site internet du club. Les adhérents vont élire le bureau, valider les comptes et proposer des idées, du 23 au 30 janvier. Les nouveaux adhérents peuvent également s'inscrire en ligne. La cotisation pour l'année passe de 35 € à 20 €. L'incertitude plane toujours pour le séjour fin mai, qui était prévu à Carnaët.

Pratique
Le site du club : cycloclubbohars.org



LE RELECQ-KERHUON
Jacques Lamour au guidon du Groupe Cyclo



Assemblée Générale du Groupe Cyclo Kerhuonnais s'est déroulée, fin décembre, via internet. Jacques Lamour, déjà président de 2008 à 2015, reprend le guidon de l'Association. Nous l'avons rencontré ce mercredi 6 janvier.

Le GCK sort d'une année blanche ?
Qu'est-ce que ça veut dire ?
C'est dire que l'année dernière, nous n'avons rien fait. C'est un peu triste, mais c'est aussi un peu rassurant. On va essayer de faire quelque chose de bien cette année.

Quelles sont les raisons d'espérer en 2021 ?
C'est d'abord de retrouver un peu de monde. Ensuite, de faire quelque chose de bien. On va essayer de faire quelque chose de bien cette année.

Quels sont les plans du GCK ?
Le GCK est un club familial et convivial. On va essayer de faire quelque chose de bien cette année.

Le nouveau bureau du Groupe Cyclo Kerhuonnais

Le nouveau bureau directeur du Groupe Cyclo Kerhuonnais est composé comme suit : président, Jacques Lamour ; vice-président, Alain Bihan ; secrétaire, Gérard Bihan ; trésorier, Gérard Bihan ; secrétaire adjoint, Alain Guéhen ; secrétaire adjoint, Michel Caron ; trésorier adjoint, Robert Yvon ; président des sorties du dimanche, Fred Sautou ; gestion des équipements, Lutz Koo.



VIE DES ACTIVITES

Ca arrive

La Ty Zef, étape avant le tour de France

Le Samedi 29 Mai 2021, l'association La Ty Zef, affiliée à la FSGT, mettra en place la manifestation « **LA TY ZEF: Etape avant le tour de France** » dans le cadre du projet « **Départ du tour de France à Brest** » en créant un village sur le Parc à Chaîne, situé au Port de Commerce à Brest, avec les animations suivantes :

- Randonnée Cyclotouriste de 70 et 90 Km au départ de Brest vers Argol puis retour à Brest et en faisant embarquer les participants sur la vedette LE BRESTAO,
- Balade familiale, animation vélo en direction du public enfant et jeune, course de draisienne et trottinettes,
- Animations musicales, exposition de véhicules anciens, démonstrations des chiens de la police,
- Zumba, cours de "biking" et balade pédestre avec guide,
- Duathlon semi-nocturne et Concert,
- Courses cyclistes le Dimanche

Dans le cadre de cette manifestation, le comité FSGT 29 soutient l'association et œuvre à la mise en lien des acteurs dans le champ de la découverte et de l'accessibilité à la pratique du vélo pour tous.

Pour cela, nous travaillons avec les associations BAPAV (Brest A Pieds & A Vélo), Camfrou VTT Nature, Handisport Brest, autour de la balade familiale avec le souhait de permettre la découverte de vélos alternatifs et accessibles en parallèle d'animations autour du "savoir rouler à vélo".

LA TY ZEF 2021

VILLE DE Brest

TOUR France

CYCLOS TERRE MER

RESTAURATION

2 ORCHESTRES
- Les copains d'abord -
- Vents du large -

Parc à chaînes BREST

Samedi 29 Mai 2021 13H-18H

OUVERT À TOUS

Inscription Gratuite

Cyclos 65 et 90 kms
Course de draisienne (2à6 ans)
Balades familiales vélo
Balade pédestre Brest avec guide
Démonstrations des chiens de la Police
Exposition véhicules anciens
Zumba - Cours de Biking

FSGT, BAPAV, Mercedes-Benz, BOSS, SFR, CAFPI, SUPER, etc.

Inscription sur place, sur latyzef@yahoo.com ou sur [Facebook](https://www.facebook.com/latyzef)

6-16 ans

Brest METROPOLIS & VILLE

Vacances Multisports Février

BASKET, HANDBALL, BADMINTON, ROLLER

ANIMATIONS REPORTEES AUX VACANCES DE PÂQUES

Du Samedi 24 Février au Vendredi 5 Mars 2021

Complexe sportif du Petit Kerzu à Brest

10€ d'adhésion

Renseignements et inscriptions : Lundi, Mardi et Jeudi 13h15 - 16h45
06.83.49.30.67
sami@sportfsgt29.asso.fr Mercredi et Vendredi 9h30 - 16h

Vacances sportives

L'incertitude de l'évolution de la situation sanitaire et l'impossibilité de l'utilisation des gymnases pour une pratique sportive en intérieur nous contraignent de reporter nos animations aux vacances de Pâques.

Samir ABDI

FORMATION & RECONNAISSANCE

Escalade, SAE et SNE, ça se prépare

La FSGT montagne-escalade et les clubs FSGT29 défendent l'**escalade pour tous, c'est à dire** :

rendre accessible au plus grand nombre les activités de montagne

favoriser l'apprentissage des nouveaux pratiquants afin qu'ils deviennent autonomes et responsables (avec un contenu spécifique de grimpe en tête)

encourager l'équipement de sites naturels et urbains de qualité et accessibles à tous.

Afin de mettre en œuvre la politique d'escalade pour tous, des cadres, encadrants, initiateurs sont régulièrement formés avec des objectifs et principes ayant orienté les contenus de formations et les certifications, à savoir l'accessibilité à la pratique de la montagne, l'éducation et la démocratie, la grimpe en responsable, l'autonomie, la vie associative.

Dans les activités des clubs FSGT29, l'initiateur dont la formation est essentielle joue un rôle clé, en effet, dans un objectif de formation des grimpeurs autonomes, coopératifs, associatifs, solidaires, il

encadre en sécurité et agit pour que celle-ci soit prise en charge par tous ;

- évalue les possibilités des pratiquants et leur propose des repères d'auto-évaluation ;
- propose des contenus adaptés, progressifs, variés, qui font naître des projets ;
- progresse dans sa capacité à gérer des situations d'encadrement de plus en plus complexes
- prend du recul sur sa propre pratique, ses propres solutions gestuelles et motrices, sa propre façon de gérer son émotion, au profit d'une prise en compte de celui ou de ceux qui apprennent et qui sont évidemment différents de lui
- met à jour ses connaissances et remet en questions ses « savoirs » à chaque occasion « favorable »

Et cette saison, dans le Finistère, en partenariat avec les clubs et formateurs locaux se sont 2 formations d'initiateur qui sont prévues,

la première, Initiateur SAE, lequel a pour mission première de développer bénévolement la pratique de l'escalade en salle et à l'extérieur en bloc uniquement. Elle aura lieu les 27/28 Mars 2021

La seconde, initiateur SNE, lequel a pour mission première de développer bénévolement la pratique de l'escalade en falaise sportive d'une longueur auprès de grimpeurs (enfants âgés de 8 ans minimum, adolescents et adultes) autonomes en SAE. Elle aura lieu les 05/06 Juin 2021.

Techniquement, dès qu'un grimpeur est autonome sur un support à grimper il peut entrer dans l'aventure de l'animation sur ce type de support en commençant tout simplement, et avec humilité, par être un tuteur pour quelques débutants. La suite de son aventure pédagogique s'écrira peu à peu, s'il le souhaite. Alors, n'hésitez pas à vous inscrire !! - **Collectif de formation escalade FSGT29**



Plongée, PSC1, nous travaillons à la reprise

Les programmes prévisionnels sont d'ors et déjà bien chargés :

- ⇒ **Plongée** : Stage fédéral de cadres et de plongeurs aux alentours de septembre, poursuites des formations 2020 régionales, départementales et des club,
- ⇒ **PSC1** : Les formations aux premiers secours ont démarré le 6 février. Les créneaux sont pleins, et il faut en prévoir d'autres.

Le matériel acquis par le comité fonctionne parfaitement !



Voile, c'est reparti

Chaque saison, une formation initiation voile de 10 séances est proposée aux nouveaux adhérents des sections voiles FSGT. L'objectif de la formation est de donner à chacun les bases de la navigation et de leur permettre une pratique et en autonomie dans le cadre d'une activité de loisirs animée exclusivement par des encadrants bénévoles formés. Aussi, lors de leur formation, les stagiaires découvrent les différents supports de la flottille mutualisée du centre nautique municipale régie par le service du nautisme de Brest métropole, accessibles toute l'année aux pratiques associatives de loisirs nautiques. Cette saison, ce sont 2 groupes de 10 stagiaires du FLSM, d'ARKEA, de Thales, de Brest Métropole encadrés par 2 moniteurs diplômés d'état, Francois Fal-lourd et Pierre Kerghaignon qui ont débuté leur formation début Octobre. Après quelques séances, mise à l'arrêt jusqu'à début Janvier où quelques pratiquants ont pu reprendre mais il est garanti pour tous de bénéficier des 10 séances de formation. – **Formateurs et encadrants Voile FSGT29**

Edition Décembre 2020/Janvier 2021 | Comité FSGT 29

SANTE - Bien être

Un collectif fédéral actif et des exercices en ligne

La FSGT est composée d'espaces fédéraux évoluant au fil des préoccupations, besoins, et en cette période l'espace fédéral santé bien être reste actif et mobilisé. En effet, « il n'est pas question de nier l'ampleur de la crise sanitaire que notre pays traverse mais la pratique des APSA doit rester un moteur essentiel de notre société pour répondre à l'envie, au besoin de faire du sport. Les loisirs et le sport ne doivent pas être un luxe mais un moment de plaisir, de partage, de préservation de sa santé, de dépassement de soi et d'émancipation. Nul besoin de rappeler que la pratique d'APSA de qualité est essentielle à la santé physique, mentale et sociale de chacun-e, et pourtant... » L'espace fédéral santé intervient pour vous proposer

- Des Fiches et Vidéos Activités Physique et Sport FSGT : **Le programme sur 7 semaines disponible ici** : [semaine 1](#), [semaine 2](#), [semaine 3](#), [semaine 4](#), [semaine 5](#), [semaine 6](#), [semaine 7](#)
- Des formations Sport Santé Ca Va La Forme: La Forme (SSCVLF), dans le cadre du sport sur ordonnance, agréée par le CNOSEF, les ministères des Sports et de la Santé, est organisée depuis deux saisons au sein de la FSGT. En 2020/2021, en lien avec un comité régional ou une ligue FSGT, 5 nouvelles promotions seront organisées sur l'ensemble du territoire en métropole et en outre-mer: **Retrouvez tous les programmes en cliquant ici.**
 - Vous êtes un club, un.e animateur.trice qui est formé.e au sport sur ordonnance et qui propose ce type de pratique. **N'hésitez pas à faire recenser et labelliser votre club SSCVLF - en cliquant ici.**
- Des réflexions, projets sur « l'éducation à la santé ; le sport de l'enfant, son développement »



- Pour la FSGT, il est **primordial de valoriser l'importance des APSA dès les tout-petits**, c'est pourquoi les collectifs fédéraux enfant et santé travaillent main dans la main pour établir un projet d'action à destination des publics enfants. Si vous êtes intéressés.es par la construction de ce projet, n'hésitez pas à nous contacter à sante@fsgt.org.
- Et si la santé de nos enfants, de nos jeunes passait par l'expérience de nature... Le collectif fédéral enfant nous invite à partager leur réflexion, ici en vidéo "[Lutter contre l'extinction de l'expérience nature par les APS](#)"

JURIDIQUE

Les Dons aux Associations

Les dons manuels, donations et legs sont toujours effectués à titre gratuit, c'est-à-dire sans contrepartie. Ils sont accordés à une association sont intégrés dans son patrimoine de façon définitive. Les associations n'ont pas à payer de taxes sur les dons manuels.

Les dons manuels par des particuliers :
Qui et comment :

- Réception d'un don manuel par toute association régulièrement déclarée sans qu'il soit nécessaire d'établir un acte notarié.
 - Un tel don ne comporte aucune contrepartie et ne donne lieu, en principe, à la perception d'aucun droit d'enregistrement ; il doit être effectué du vivant du donateur, sans quoi il s'agirait d'un legs dont seules certaines associations peuvent bénéficier.
- Ressources en provenance de collectes, de quêtes sur la voie publique ou à domicile, ou par l'intermédiaire de tronc déposé dans des lieux publics –(assimilés à des dons manuels)

Sa nature : en espèces ou en nature.

- Lorsqu'il s'agit d'un don en nature, l'évaluation de sa valeur est réalisée par le donateur, que le bien soit accordé par un particulier ou une entreprise. Dans le cas d'un don en nature effectué par un particulier, l'association doit vérifier si l'évaluation est exacte et correspond bien à la valeur réelle de l'objet.)
- Le don en espèces peut être effectué par chèque, virement, prélèvement ou carte bancaire.

Des avantages fiscaux pour le donateur

- Pour les bénévoles Bénéfice au titre des frais qu'ils ont engagé pour leur activité bénévole, dans la mesure où ils n'en ont pas demandé le remboursement et pour autant que l'organisme ait constaté ces frais dans ses comptes

Par un particulier (adhérent, licencié ou non) faisant un don manuel à un organisme d'intérêt général ou reconnu d'utilité publique

- **L'avantage fiscal** est subordonné à la production par le donateur d'un certificat joint à sa déclaration de revenus (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1281>) . Ce certificat, délivré par l'association bénéficiaire du don, doit comporter l'ensemble des mentions prévues dans un modèle fixé par un arrêté du 26 juin 2008 publié au Journal officiel du 28 juin 2008.
 - Il appartient alors au responsable de l'association d'établir ce reçu fiscal au nom de chaque donateur, particulier ou entreprise. [\[Modèle de reçu fiscal ici\]](#)
 - tout organisme qui délivre irrégulièrement des certificats, reçus, états ou attestations permettant à un contribuable d'obtenir le bénéfice d'une déduction du revenu ou du bénéfice imposable ou une réduction d'impôt est passible d'une **amende fiscale égale à 25 %** des sommes indûment mentionnées sur ces documents.
- Réduction de l'impôt sur le revenu égale à 66 % du montant des dons dans la limite de 20 % du revenu imposable
 - Rq : Lorsque le montant des dons dépasse la limite de 20 % du revenu imposable, l'excédent est reporté sur les 5 années suivantes et ouvre droit à la réduction d'impôt dans les mêmes

ACTIVITE NON LUCRATIVE	•L'activité de l'association doit être exonérée des impôts commerciaux
OBJET DE L'ASSOCIATION	•Être un organisme répondant aux termes des dispositions du b du 1 de l'article 200 du code général des impôts (CGI). •d'œuvres ou d'organismes d'intérêt général ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel, ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, notamment à travers les souscriptions ouvertes pour financer l'achat d'objets ou d'œuvres d'art destinés à rejoindre les collections d'un musée de France accessibles au public, à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises
OUVERTURE	•Elle ne doit pas fonctionner au profit d'un cercle restreint de personnes (ex. : une association d'anciens élèves d'une école)
ASSOCIATION BÉNÉVOLE ET DÉINTÉRESSÉE	•La gestion de l'association doit être bénévole et désintéressée : les dirigeants ne doivent percevoir aucun avantage. •La condition d'intérêt général implique que l'activité de l'œuvre ou de l'organisme ne soit pas lucrative et que sa gestion soit désintéressée (donc une direction assurée à titre bénévole, ce qui n'empêche pas d'avoir recours à de la main d'œuvre salariée), au sens de l'instruction fiscale du 18 décembre 2006 publiée au Bulletin officiel des impôts (BOI) sous la référence 4 H-5-06.

Edition Décembre 2020/Janvier 2021 | Comité FSGT 29

Covid-19 4 DISPOSITIFS D'AIDES AUX ASSOCIATIONS EMPLOYEUSES

Particulièrement impacté par les restrictions décidées dans le cadre de l'épidémie de Covid-19, les clubs sportifs peuvent bénéficier de certains dispositifs d'aide. La très grande majorité d'entre eux sont des mesures économiques de droit commun, tout particulièrement dédié aux employeurs. Passage en revue de quatre dispositifs existants.

Fonds de solidarité national

Mis en place par l'État et les régions, le Fonds de solidarité national apporte une aide d'urgence et de sauvegarde aux fédérations, comités/ligues et clubs sportifs employeurs qui perdent au moins 50 % de leurs recettes (chiffre d'affaires) ou subissent une interdiction d'accueil de public. Pour le calcul des pertes, la notion de chiffres d'affaires (CA) a été adaptée aux associations et correspond au total des ressources de l'association (cotisations incluses) moins certains dons et subventions (dons des personnes morales de droit privé + subventions d'exploitation + subventions d'équipement + subventions d'équilibre). C'est le [décret n°2021-32](#) du 16 janvier 2021 qui fixe les conditions de l'aide.

Concrètement, pour décembre 2020 et janvier 2021, l'association qui a fait l'objet d'une interdiction d'accueil du public ou qui justifie avoir subi une perte de chiffre d'affaires de 50 % à 70 % au cours du mois par rapport à son CA de référence de 2019, perçoit une subvention égale au montant de la perte de CA dans la limite, soit de 10 000 euros, soit de 15 ou 20 % de son CA. L'association choisit l'option la plus favorable.

Les demandes se font en ligne sur impots.gouv.fr sur l'espace particulier de la personne qui fait la demande pour l'association en renseignant les éléments suivants : Siren, Siret, RIB, le chiffre d'affaires du mois concerné et celui du mois de référence, déclarations, déclaration sur l'honneur. Chaque association ne peut déposer qu'un seul dossier, qu'elle soit unisport ou multisport. Le montant de l'aide sera calculé automatiquement sur la base des éléments déclarés. La Direction générale des finances publiques effectuera des contrôles de premier niveau et versera l'aide dans les jours qui suivront la déclaration. Ces aides sont exonérées d'impôt sur les sociétés, d'impôt sur le revenu et de toutes cotisations sociales. Pour plus d'informations : service-public.fr > [Fonds de solidarité pour une association](#)

Allocation d'activité partielle

L'association employeuse a la possibilité de solliciter une allocation d'activité partielle pour un-e ou plusieurs salarié-es si elle est concernée par les arrêtés prévoyant une fermeture administrative, si elle est confrontée à une baisse d'activité ou si elle est dans l'impossibilité de mettre en place les mesures de prévention nécessaires pour la protection de la santé de l'ensemble de ses salarié-es (télétravail, geste barrière, etc.). Concrètement la prise en charge est de 100 % pour les salarié-es au Smic et elle est de 84 % pour les autres salarié-es dans la limite de 4,5 fois le Smic. Ce dispositif a été renforcé pour les entreprises et associations les plus impactées, dont celles du secteur sportif qui bénéficient d'une prise en charge à hauteur de 100 % de l'indemnité d'activité partielle versée aux salarié-es. Les démarches sont à faire directement en ligne sur le site du ministère du Travail dédié au chômage partiel. Les [services de l'État](#) répondent sous 15 jours et l'absence de réponse vaut décision positive.

Pour plus d'infos : activitepartielle.emploi.gouv.fr.

Exonération de cotisations sociales patronales

Il s'agit d'un dispositif permettant d'alléger les cotisations sociales patronales (hors retraite complémentaire, versement transport, forfait social, mutuelle, prévoyance, formation professionnelle) des entreprises et associations de moins de 250 salariés relevant des secteurs de l'économie du sport fermées administrativement ou ayant subi une baisse de leur chiffre d'affaires d'au moins 50 % du fait des mesures de restriction ou d'interdiction de leur activité. Ces mesures s'appliquent indépendamment de tout recours à l'activité partielle. Pour plus d'informations : urssaf.fr.

Prêt garanti par l'État

Toute association disposant d'un n° Siren qui emploie au moins un-e salarié-e ou paie des impôts ou perçoit une subvention publique est éligible auprès de sa banque au Prêt garanti par l'État (PGE) dont les modalités ont été récemment aménagées.

Désormais, les entreprises et associations qui le souhaitent, quelles que soient leur activité et leur taille, ont le droit d'obtenir un différé d'un an supplémentaire pour commencer à rembourser leur PGE. La garantie de l'État couvre dans la plupart des cas, 90 % du PGE.

Pour leur part, les banques se sont engagées à octroyer très largement le prêt garanti par l'État dans un délai de 5 jours à compter de la réception d'un dossier simplifié, pour toutes les entreprises ou associations dont le chiffre d'affaires est inférieur à 10 millions d'euros.

En cas de décision négative, l'association peut se rapprocher d'autres banques ou s'adresser à la médiation du crédit de son ressort.

Pour plus d'informations : economie.gouv.fr > Covid-19 Soutien aux entreprises > [PGE](#). #



Comité FSCT 29

31, rue du Commandant Drogou | 29200 Brest
0298470707 | comite@sportfsgt29.asso.fr | fsgt.org

Ouverture de l'accueil:

Lundi, Mardi, Jeudi: 13h30 - 19h | Mercredi: 10h - 12h30 | Vendredi: 10h - 12h30 & 13h30 - 19h

